

# Budget primitif 2015 de la région Bretagne

## Les principales décisions intéressant le BTP

### Projet de budget primitif 2015 de la région Bretagne (en M€)

	BP 2015			Rappel BP 2014		
	AP	AE	CPI	AP	AE	CPI
Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale, dont :	5,7	7,6	63,2	100,0	8,3	70,6
- agir pour la cohésion des territoires bretons		3,8	27,3	74,1	4,5	26,3
- soutenir l'aménagement numérique de la Bretagne	3,7	1,6	21,9	0,3	1,6	30,0
- agir pour la cohérence et la qualité des politiques d'aménagement et d'habitat	2,0	0,8	14,0			
Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi de qualité	43,2	61,6	36,1	39,8	62,8	31,8
Pour une formation tout au long de la vie permettant la sécurisation des parcours professionnels		146,3	0,0	0,2	84,4	0,2
Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde, dont :	191,1	230,4	156,6	153,5	244,6	147,7
- améliorer le cadre bâti des lycées	139,4	8,2	104,9	113,8	10,3	94,6
Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie, dont :	105,6	6,7	248,5	221,4	393,0	280,3
- moderniser le réseau ferroviaire et favoriser le développement du fret	67,1	0,6	142,3	80,2	0,3	183,6
- moderniser le réseau routier structurant	15,2		12,9	18,3		20,6
- moderniser les plate-formes à vocation régionale (ports, aéroports, voies navigables)	21,3	2,9	37,1	110,0	2,7	26,6
Pour une exemplarité environnementale	7,9	11,4	11,4	11,4	12,5	11,7
Pour une politique culturelle et sportive au service de tous	6,8	24,4	9,6	9,7	24,4	10,2
Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines	9,2	9,1	8,7	13,0	9,7	12,4
Pour le développement des actions européennes et internationales	0,3	2,5	0,6	1,0	2,2	0,7
Relations avec les citoyens	0,3	6,0	0,3	0,5	6,1	0,3
<b>TOTAL</b>	<b>370,0</b>	<b>506,0</b>	<b>535,0</b>	<b>550,5</b>	<b>848,1</b>	<b>565,8</b>
Fonds de gestion des crédits européens						12,5
Autres dépenses, dont :	4,3	20,1	52,3	4,9	18,4	46,3
- patrimoine et logistique	1,3	8,5	2,1	1,9	7,0	2,5
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>374,3</b>	<b>526,1</b>	<b>605,3</b>	<b>555,4</b>	<b>866,5</b>	<b>624,7</b>

AP : autorisation de programme

AE : autorisation d'engagement

CPI : crédit de paiement en investissement

Les points principaux de ce budget, intéressant le BTP, sont présentés dans les pages suivantes :



## Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale

### Agir pour la cohésion des territoires bretons

AE : 3,755 M€

CPI : 27,3 M€

Le cadre de la nouvelle politique territoriale du Conseil régional a été posé au cours de l'année 2014. Le cadre des contrats de partenariat 2014-2020, la péréquation financière entre les 21 pays, les modalités de mobilisation des nouveaux fonds européens territorialisés, ainsi que la grille développement durable applicable aux projets qui seront financés par la Région ont été adoptés. Le volet territorial du Contrat de plan Etat-Région s'appuie, comme prévu dans le Pacte d'avenir pour la Bretagne, sur la politique territoriale du Conseil régional. Dans ce cadre, les contrats métropolitains de Brest et Rennes seront également discutés avec l'Etat et deux nouvelles métropoles. Le programme s'articule autour de trois objectifs :

- accompagner les acteurs dans l'animation de leur territoire
- soutenir des projets de développement local en lien avec les orientations régionales
- faciliter le déploiement du Très Haut Débit (THD) dans les territoires les plus fragiles.

Une autorisation d'engagement de 3,755 M€ est prévue au titre de l'exercice 2015 avec l'inscription de 27,3 M€ en crédits de paiement d'investissement.

### Observer les dynamiques territoriales et anticiper les mutations

AE : 0,66 M€

La démarche Bretagne 2030 menée tout au long de l'année 2013 s'est fixée comme objectif de dessiner de nouveaux horizons, avec notamment un projet global et transversal d'Observatoire des territoires, qui est le projet majeur de l'année 2015. Le programme s'articule autour des axes suivants :

- renforcer les capacités d'expertise territoriale et de réflexion stratégique
- développer et mutualiser l'information géographique
- amplifier et faire partager les engagements régionaux en faveur du développement durable
- animer et coordonner une politique globale en faveur de la jeunesse.

### Soutenir l'aménagement numérique de la Bretagne

AP : 3,739 M€ - AE : 1,645 M€

CPI : 21,93 M€

Les deux volets complémentaires de cette action, "Bretagne très haut débit (BTHD)" et "Usages numériques" ont, en 2014, guidé la réflexion sur l'élaboration du programme opérationnel FEDER/FSE et de son axe 1 dédié au numérique.

En 2014, la première phase du projet BTHD est entrée dans une phase active de mise en oeuvre. Les premiers marchés ont été attribués ; d'ici 2015, 174 montées en débit auront été effectuées et 40 000 prises déployées.

Au titre de l'exercice 2015, il est proposé de proroger l'autorisation d'engagement de 51,15 M€ ouverte au titre des exercices 2011 à 2014 jusqu'en 2015 et de l'abonder de 3,739 M€, d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1,645 M€ et d'inscrire des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 21,93 M€.

### Agir pour la cohérence et la qualité des politiques d'aménagement et d'habitat

AP : 2 M€ - AE : 0,838 M€

CPI : 14,0 M€

Lors de la session de juin 2013, le Conseil régional a arrêté les nouvelles orientations de la politique régionale de l'habitat. Il a décidé de différencier son mode d'intervention en prévoyant des actions d'envergure régionale et des actions différenciées dans les 21 pays et dans les îles. Le programme s'articule autour des quatre objectifs suivants :

Coordonner et accompagner les démarches de planification territoriale : la Région poursuivra en 2015 son association à l'élaboration des documents d'urbanisme et encouragera la couverture progressive de l'ensemble du territoire par un SCOT à l'échelle du pays, et par un PLU à l'échelle intercommunale. Il s'agit pour la Région d'accompagner les territoires dans l'atteinte de l'objectif qualitatif de "grenellisation" des SCOT, fixé par le législateur à échéance 2017, mais également de favoriser la prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique et du Schéma Régional Climat Air Energie relevant directement des compétences régionales. Ainsi la Région cherchera à accompagner les terri-

toires dans l'auto-évaluation des SCOT, en lien avec son projet de création d'un observatoire des territoires.

### Favoriser la densification des centralités

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine indique que la politique de la ville sera mise en oeuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre d'une part l'Etat et ses établissements publics, d'autre part les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés ; ces contrats, signés par les Départements et les Régions devront s'articuler avec les contrats de plan Etat-Région (volet territorial). La Région signera en 2015, au titre de ses champs d'intervention, les 12 contrats de ville qui concernent la Bretagne et dont bénéficient 15 communes.

Il s'agit par ailleurs de soutenir les démarches expérimentales ou innovantes (la Région fait de la gestion durable du foncier une action prioritaire et à ce titre elle a initié en 2013 un soutien aux démarches expérimentales ou innovantes en faveur de la densification des zones urbanisées), favoriser la redynamisation des centres urbains à travers une mobilisation des potentialités foncières et d'habitat existantes (la Région poursuivra son soutien aux opérations d'acquisition-amélioration qui permettent de développer le parc social tout en contribuant au renouvellement urbain) ;

### Améliorer la qualité de l'habitat breton

Améliorer la qualité du parc de logement existant en termes de confort pour les habitants, d'économies d'énergie, de réduction des charges et pour le développement de la filière du bâtiment constitue un enjeu majeur. Il s'agit par ailleurs de soutenir la construction de logements sociaux sur les territoires en tension, de développer l'innovation architecturale, technique et sociale (21 projets ont été sélectionnés en 2014 ; un nouvel appel à projets est actuellement en cours ; intégrant les travaux réalisés dans le cadre du Plan Bâtiment durable Breton, notamment en matière d'expérimentation des matériaux bio-sourcés : la sélection aura lieu en 2015). Il s'agit également de faciliter l'information du grand public concernant le logement ; à cet effet, le déploiement des platefor-



mes de rénovation de l'habitat continuera à être soutenu via un second appel à projets avec l'ADEME début 2015, et en lien avec la programmation du FEDER, la Région poursuivra les réflexions engagées avec ses partenaires sur la mise en oeuvre d'un outil innovant d'ingénierie financière qui pourrait notamment permettre d'intervenir sur les tra-

vaux concernant les copropriétés. **Faciliter l'accès au logement des jeunes**, à savoir accompagner les territoires pour développer et améliorer le parc de logements des jeunes, favoriser la mobilisation de l'offre existante de logements. Pour l'ensemble de la politique logement de la Région, il est proposé d'abon-

der de 2 M€ l'autorisation de programme de 25,62 M€ au titre des exercices 2014 à 2020, d'ouvrir une autorisation d'engagement de 0,838 M€ au titre de l'année 2015 et d'inscrire un montant de 14 M€ en crédits de paiement d'investissement.

## Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde

Les orientations stratégiques de cette action sont notamment :

### Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens

AP 83,2 M€ - CPI : 58,3 M€

Ce programme s'articule autour des deux axes suivants :

#### Disposer des capacités d'accueil répondant aux évolutions des effectifs

- **Construire de nouveaux lycées** : l'assemblée régionale s'est prononcée, lors de la session de février 2014, en faveur de la création d'un lycée public à Ploërmel, et à celle d'octobre 2014, en faveur de la création d'un nouveau lycée dans l'agglomération rennaise, dont l'ouverture est prévue à la rentrée scolaire 2019. Les concours d'architecture pourraient être lancés en 2015 et attribués en fin d'année.

- **Restructurer et accroître les capacités d'accueil des locaux existants** : il s'agit, pour l'essentiel, de l'augmentation des capacités d'accueil au lycée Henri Avril de Lamballe et dans les divers lycées de l'agglomération rennaise (Lycées Victor et Hélène Basch et Jean Macé à Rennes, Jean Brito à Bain de Bretagne, René Casin à Montfort sur Meu, Théodore Monod au Rheu. Ces opérations s'achèveront pour la plupart en 2017. S'y ajoute le lycée Pierre Mendès France de Rennes, dont l'extension est en phase travaux depuis octobre 2014, phase qui sera suivie d'un réhabilitation de l'externat existant dans le cadre de sa transformation en lycée polyvalent et de la modification de la sectorisation sur le bassin rennais.

#### Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers

- **Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées** : Les opérations à mener seront présentées dans le futur plan d'actions 2015-2016 qui sera présenté à

la session du printemps. Les impératifs de mise en accessibilité des lycées seront pris en compte ; des agendas d'accessibilité devront être déposés pour le 1er octobre 2015.

- **Améliorer l'accès aux ressources numériques** : des opérations d'extension, de mise à niveau ou de construction de réseaux globaux d'établissements sont chaque année planifiées ou intégrées dans des opérations plus vastes de rénovation.

- **Permettre aux lycéens de disposer d'espaces sportifs pour l'EPS** : au lieu de construire des équipements sportifs nouveaux au sein des établissements, la Région privilégie la mutualisation des équipements sportifs communaux en participant à leur construction et/ou rénovation en contrepartie de leur usage par les lycées. Ce dispositif sera reconduit en 2015 pour les opérations qui ne sont pas intégrées dans un programme prévisionnel des investissements dans les lycées (plan d'actions 2015-2016) et qui bénéficient d'un financement spécifique.

Pour l'ensemble de cette politique, il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme de 83,2 M€ ouverte au titre des exercices 2015 à 2016 et d'inscrire au budget primitif 2015 une enveloppe de 58,3 M€ en crédits de paiement d'investissement.

### Participer aux investissements dans les lycées privés

AP : 19,9 M€ ; AE : 0,20 M€

CPI : 20 M€

Il est proposé en 2015, compte tenu des besoins des différents réseaux, notamment pour répondre aux obligations réglementaires de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, de stabiliser les crédits au même niveau que celui des années 2012, 2013 et 2014.

### Mettre en oeuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées

AP : 36,3 M€ ; AE : 8,01 M€

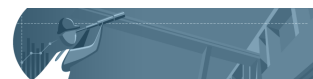
CPI : 26,6 M€

Ce programme spécifique est créé à partir du budget 2013. Il traduit la volonté de réserver et d'identifier les crédits dédiés à l'amélioration du patrimoine dans une logique de coût global et de sécurisation des conditions de travail et de vie des usagers des lycées bretons. Le programme s'articule autour des trois axes suivants :

- **Conduire la stratégie immobilière de gestion du patrimoine** : des missions de relevés et de diagnostics du patrimoine seront réalisées tout au long de l'année et devraient se poursuivre sur plusieurs exercices. Les opérations en cours en 2015 concernent les relevés de plans, les diagnostics techniques amiante et diagnostics avant travaux, les mesures de la qualité de l'air, les diagnostics radon.

- **préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers** : au-delà des opérations déjà programmées ou en cours, ces objectifs seront au coeur de la stratégie patrimoniale qui devrait être adoptée en 2015. La sécurité des usagers s'entend au sens large : sécurité incendie, sécurité sanitaire avec la surveillance de la qualité de l'air et de l'eau, la vigilance sur les matériaux mis en oeuvre dans les programmes immobiliers, avec le maintien en bon état des outils de production dans les restaurants...

- **assurer la maintenance et l'amélioration du patrimoine** : il s'agit non seulement d'assurer les grosses réparations et le renouvellement des ouvrages mais aussi d'accroître l'efficacité énergétique et développer le recours aux énergies renouvelables. Ainsi, la rénovation des installations de chauffage se poursuivra



et pourra permettre, sur certains sites, d'installer des chaufferies bois autonomes ou mutualisées dans le cadre de partenariat avec d'autres collectivités. Pour l'ensemble de la politique de stratégie immobilière, il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme de 36,3 M€ au titre des exercices 2015 et 2016, d'ouvrir une autorisation d'engagement de 8,01 M€ au titre de 2015 et d'inscrire un montant de 26,6 M€ en crédits de paiement d'investissement.

#### Adapter l'offre et améliorer la qualité de formation par la voie de l'apprentissage

AP : 7,5 M€ - AE : 47,3 M€  
CPI : 15 M€

Cette orientation stratégique comprend notamment :

##### Soutien à la construction, la rénovation et l'équipement des CFA

Les projets d'investissement lourd vont devenir rares à compter de 2015, comp-

te tenu des opérations de reconstruction et de réhabilitation engagées au cours de la dernière décennie. Les interventions de la Région vont désormais consister à maintenir au meilleur niveau tant l'outil de formation des CFA que les fonctions d'accueil des jeunes par les CFA ou leurs structures associées.

#### Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

AP : 10,4 M€ - AE : 13,787 M€  
CPI : 14,71 M€

L'Assemblée régionale a adopté en octobre 2013 le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) qui fixe des orientations et ambitions pour le territoire et ses acteurs à horizon 2020.

Dans le prolongement du Pacte d'avenir, la Région interviendra dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 en apportant un soutien supplé-

mentaire à des opérations structurantes dans une logique de développement territorial.

#### Assurer les formations sanitaires et sociales

AP : 14,96 M€ - AE : 51,696 M€  
CPI : 2,845 M€

Il s'agit notamment de doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels paramédicaux et des sages femmes ainsi que d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels de l'accompagnement social. La région s'est engagée, en particulier, en tant que maître d'ouvrage de certains projets immobiliers de construction d'Instituts de formation aux soins infirmiers (St Briec et Fougères). Ces projets avancent selon le calendrier prévu : la phase de construction proprement dite est annoncée en 2015.

## Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie

#### Moderniser le réseau ferroviaire et favoriser le développement du fret

AP : 67,054 M€ - AE : 0,55 M€  
CPI : 142,276 M€.

##### "Bretagne à grande vitesse" (BGV)

- Participation à la réalisation de la LGV Bretagne/Pays de la Loire : l'année 2014 marque la fin des travaux de terrassement et d'ouvrages d'art de la LGV BPL. Les livraisons de ballast et de traverses ont été également réalisées en 2014, préfigurant les travaux de pose de voies ferroviaires qui vont occuper toute l'année 2015 et s'échelonner jusqu'en 2016. Quant au projet de liaison rapide Angers-Laval-Rennes, dit "Virgule de Sablé sur Sarthe", il suit le même calendrier que la LGV, dont la livraison est fixée en septembre 2016 pour une mise en service commercial en mai 2017 au plus tard. Pour l'année 2015, les paiements se réduisent à moins de 100 M€. Concernant le projet de modernisation de la ligne Massy-Valenton, la signature de la convention de financement intervenue au cours de l'été 2009 a permis d'engager les études préalables et les premiers travaux. L'horizon de mise en service du projet global (sections Est et Ouest) est prévu en 2019. La première

phase (section Est) est en cours et doit être livrée en 2016. La deuxième phase (section Ouest) fait l'objet d'un projet d'avenant proposé par RFF qui est en cours d'étude par les partenaires ; il fait apparaître un doublement des coûts avec une participation de la Région Bretagne qui passerait de 7 M€ à 14 M€. Parallèlement, de nouveaux éléments viennent fragiliser la poursuite de cette opération, notamment le fait que les hypothèses de circulation TGV intersecteurs apparaissent optimistes et ne sont pas confirmées par la SNCF ; les conditions de poursuite de l'opération seront donc examinées attentivement par la Région Bretagne.

##### • Participation à la modernisation des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper :

✓ phase I : les travaux sont désormais achevés. 2015 et 2016 seront consacrés au bouclage financier de l'opération.

✓ Phase I+ : en ce qui concerne la modernisation de la ligne Rennes-Redon, les engagements relatifs aux phases travaux sont intervenus fin 2013 de manière à garantir la tenue par le maître d'ouvrage RFF du planning de réalisation de ces travaux en 2015, 2016, 2017. Sur la section de ligne Plouaret-Guin-

gamp, la phase travaux interviendra en 2016 ou 2017. Quant aux sous stations électriques de Cesson-Sévigné et de St Avé, qui ont fait l'objet d'un renforcement, leur mise en service est prévue en 2015.

✓ Phase II : les études exploratoires ont été restituées en 2012 concernant le projet de Lignes nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL). Après le débat public sur ce projet, qui vient de s'achever, la Commission Nationale du Débat Public présentera son bilan au premier trimestre 2015 ; il sera suivi d'une décision du maître d'ouvrage RFF sur les suites à donner ; si la poursuite du projet est décidée, les études préalables à l'enquête publique seront alors engagées mi 2015.

- Participation aux travaux d'aménagement des pôles d'échanges multimodaux (PEM) bretons : les 7 premiers contrats de pôle sont signés pour les sites de St Briec, Guingamp, Rennes, Redon, Morlaix, Quimper et Lorient. La signature pour les 3 sites restants devrait intervenir au cours du prochain CPER. 6 PEM sont en travaux ou en fin d'études techniques avec des travaux programmés en 2015. Guingamp est le PEM le



plus avancé, les travaux devant s'achever en 2015. A Redon, l'achèvement des travaux est prévu en 2016. A Rennes, les travaux vont s'engager en 2015 pour une livraison attendue en 2017. Pour Morlaix, St Brieuc et Lorient, les travaux de libération des espaces ferroviaires sont en cours, avec des prévisions de fin de travaux en 2016 (Morlaix), 2017 (St Brieuc) et après 2017 (Lorient). Le financement des phases "travaux sur les 7 PEM disposant d'un contrat de pôle signé auxquels s'ajoute le PEM d'Auray (dont le contrat de pôle reste à finaliser) relève du prochain CPER. La Région mobilisera les moyens nécessaires à la finalisation des travaux sur les différents sites à l'horizon 2017, qu'il s'agisse des travaux relevant du périmètre du CPER ou du périmètre territorial. S'agissant de la gare de Rennes, un programme complémentaire d'investissement sur les infrastructures est inscrit au Contrat de Projets ; il porte sur les infrastructures ferroviaires et vise un double objectif : la réalisation de travaux prioritaires destinés à désaturer les infrastructures en gare (quais, garages, plan de voies) et la réalisation de travaux destinés à accélérer la vitesse de traversée des trains en gare de Rennes. La liste des investissements à vocation capacitaire a été arrêtée ; ils visent à répondre aux besoins de mobilité exprimés (TGV et TER). Ces aménagements ayant des impacts sur le Poste central, les partenaires ont convenu de conduire ces travaux de désaturation selon un calendrier compatible avec celui du renouvellement du Poste central dont la mise en service est prévue début 2018. Ces investissements capacitaires sont composés d'un premier groupe d'aménagements évalué à 27M€ ; leur mise en service est prévue en 2015. La convention de travaux relative à ce premier groupe d'aménagements a été engagée fin 2013 au titre du Contrat de projets 2007-2013. Les travaux sont en cours et doivent s'achever en 2015. Un second groupe d'aménagements est évalué à 46 M€ ; leur mise en service est prévue en lien avec le Poste central en 2018. Les études de niveau projet ont été engagées en 2013 et financées au titre du Contrat de projets 2007-2013. Le financement des travaux de ce second groupe relève du CPER 2015-2020. Une opération a toutefois été engagée par anticipation en 2014, il

s'agit des travaux de construction d'un nouveau quai (F) au sud de la gare qui seront réalisés en 2015.

La Région mobilisera en 2014 les moyens nécessaires à la poursuite des travaux de désaturation de la gare de Rennes de manière à ce que ces infrastructures soient en capacité de faire face aux développements d'offre TGV et TER programmés dès la mise en service de la LGV BPL. En complément de ces travaux de désaturation, le projet de passage en vitesse de la gare de Rennes contribue à la réduction des temps de parcours des trains (avec et sans arrêt à Rennes) entre Paris et la pointe bretonne. Le scénario préconisé par RFF consiste à relever la vitesse de passage de 30 à 60km/h vers Quimper et de 60 à 90km/h vers Brest. Ces travaux consistent en une modification du plan de voie sur le périmètre de la gare de Rennes et sont estimés à 67M€ (études et travaux). Ils permettent des gains de temps de 1 minute à 1 minute 30 secondes vers Quimper et de 1 minute vers Brest. La Région a demandé l'inscription de ces études et travaux au prochain CPER ; elle mobilisera les moyens nécessaires à la conduite de ce projet.

#### Améliorer les déplacements de la vie quotidienne

##### • Participer à la modernisation des infrastructures :

###### - sur l'axe Brest-Quimper,

Au cours des années 2013 et 2014, les études de niveau projet ont été conduites sur cet axe et ont fait apparaître de nouvelles contraintes techniques liées notamment au mauvais état de la plateforme. Le programme de l'opération a été revu et adapté afin de respecter l'enveloppe financière du CPER révisé (75 M€ au total). L'année 2015 sera consacrée à la finalisation des études de projet et l'année 2016, à la passation des marchés et la prépartition des travaux qui seront réalisés à partir de 2017.

###### - lignes en antenne en cours de rénovation,

Il reste la ligne Plouaret-Lannion sur laquelle les travaux de régénération doivent s'achever en janvier 2015, et la ligne Carhaix-Guingamp sur laquelle les travaux seront réalisés en trois séquences, dont la première en 2014 et les suivantes en 2015 et 2016 ;

###### - perspectives et enjeux pour les autres lignes de maillage,

Face à l'ampleur des travaux de régénération à conduire sur une période courte (2014–2017), la Région a décidé de conduire un audit sur le besoin de régénération de 5 lignes (Guingamp- Paimpol, Morlaix-Roscoff, Guingamp-Carhaix, Dol- Dinan et Dinan- Lamballe). Cet audit, confié au Cabinet TTK, s'est déroulé en 2013 et a été financé à 100% par la Région. Il confirme la nécessité de conduire ces travaux sur les lignes de maillage dans des délais pouvant être étalés sur la période 2015-2019 afin d'assurer la pérennité de la desserte ferroviaire sur ces axes ; les lignes concernées sont principalement Dol-Dinan (déjà traitée) et Dinan-Lamballe (besoin de travaux estimé à 62 M€) ; Guingamp-Paimpol (besoin estimé à 28 M€) ; Rennes-Chateaubriant (40 M€) ; Brest-Quimper (besoin estimé à 70 M€) ; l'ampleur des travaux (200 M€ au total) nécessite de regrouper l'ensemble des partenaires et collectivités concernées afin de chercher des solutions de financement solidaires.

###### - suppression de PN inscrits sur la liste de sécurisation nationale,

La modernisation des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper prévoit la suppression de 41 PN ; à ce jour, il reste 3 PN à supprimer. Le projet de liste de sécurisation nationale, actualisée fin 2012, fait état de 6 PN classés "préoccupants" en Bretagne. La Région participe aux études en cours concernant le PN n°288 à Landivisiau, le PN n° 11 à St Médard sur Ille, le PN n° 497 à Rosporden.

##### • Participer à la rénovation des gares et points d'arrêt régionaux :

Il reste la halte de Pontchaillou à Rennes qui est encore dans la phase études ; il est prévu de rénover et allonger les quais en 2015-2016

##### • Accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes :

En prolongement de BGV et des opérations visant à améliorer l'accessibilité et l'attractivité de la Bretagne, le Contrat de projets prévoit le soutien des programmes de TCSP, notamment de Rennes et de Brest. Les conventions ont été signées fin 2008. S'agissant de Rennes, la convention de financement des travaux de la ligne B du métro a été signée en 2012 pour un montant de participation régionale de 90 M€ et donnera lieu à de premiers versements en 2017. S'agissant de Brest, le solde de la subvention a été versé en



2013. En 2013, dernière année pour les engagements au titre du CPER 2007-2013, la Région a fixé le montant de sa participation aux projets de TCSP actuellement au stade des études à St Brieuc, Lorient et Quimper ; les trois conventions de financement ont été finalisées et engagées fin 2013.

#### Encourager le développement du fret dans une logique durable

##### • Favoriser la mise en oeuvre d'un plan régional d'actions logistiques :

Ce plan d'actions, co-construit avec les acteurs économiques, a été adopté fin 2013. En 2015, la Région poursuivra la phase de mise en oeuvre des 6 actions prioritaires de rang 1 comprenant notamment un plan de soutien au développement de nouvelles offres de transport multimodales ainsi que la structuration des pôles logistiques bretons.

##### • Accompagner la reprise du transport combiné rail-route :

La Région accompagne des études d'opportunité économique de chantiers de transport combiné, notamment des plates-formes de transport combiné à Vitré, Guingamp et La Janais (études) ; ces opérations visent à créer de nouvelles plates-formes multimodales en Bretagne ; le ciblage économique de ces projets est en cours de définition.

##### • Soutenir les projets de modernisation nécessaires au développement du fret:

Le contenu du projet de modernisation de l'axe ferroviaire Nord-Sud (St Brieuc/Loudéac et Pontivy/Auray), qui a été inscrit dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020, a été redimensionné ; Il s'agit notamment de conforter deux ouvrages d'art entre Auray et Pontivy. Les études de niveau avant projet et projet sont en cours en vue de la réalisation des travaux sur la section Auray-St Gérand en 2016/2017.

#### **Moderniser le réseau routier structurant**

AP : 15,175 M€

CPI : 12,855 M€

#### Moderniser le réseau routier national

Les trois nouvelles opérations inscrites au PDMI, afin de poursuivre les travaux sur la RN 164, sont toutes engagées et sont entrées pour deux d'entre elles en phase opérationnelle.

Les travaux sur la déviation de Loudéac phase II, qui ont débuté en septembre 2012, se déroulent conformément au

planning initial. La mise en service de cette section de 3 km est prévue en décembre 2015. Le coût prévisionnel de ces travaux est de 12,5M€ dont 6,25M€ apportés par la Région (50%).

Sur la section St Méen Le Grand - RN 12 phase II, l'ensemble des travaux relatifs aux ouvrages d'art et à leurs rétablissement, dont un ouvrage de franchissement de la voie ferrée, ont démarré à l'été 2014. Les travaux de terrassement de la section courante pourront démarrer en septembre 2015. La mise en service de cette section de 5,4 km est prévue en début d'année 2017. L'enveloppe inscrite pour la réalisation de ces travaux est actuellement de 27,5 M€ dont 13,75 M€ apportés par la Région (50%).

La mise à 2x2 voies de la RN 164 dans le secteur de Châteauneuf du Faou (12 km) a été déclarée d'utilité publique en juillet 2014. Sur la base d'un déroulement « normal » d'une procédure d'aménagement foncier (3 ans) et si l'aménagement foncier est retenu, un démarrage des travaux est envisageable dès la prise de possession anticipée des terrains, à savoir fin 2016/ début 2017 ; la mise en service devrait intervenir fin 2019/ début 2020. Le coût prévisionnel de ces travaux est de 65M€, dont 32,75 M€ apportés par la Région (50%). Lorsque ces trois sections seront aménagées à 2x2 voies, une quarantaine de kilomètres restera à aménager pour atteindre l'objectif de 100% du linéaire de l'axe à 2x2 voies. Ce linéaire restant à traiter concerne :

- le secteur de Rostrenen (section Loméven-Plouguernevel, 16 km ; l'enquête préalable à la DUP devrait se dérouler en milieu d'année 2015 ;

- le secteur de Plémet (7km) ; les études ont débuté en avril 2013 et la concertation publique s'est déroulée en juin-juillet 2014 ; les différents tracés sont actuellement affinés et discutés par les acteurs locaux ;

- le secteur de Mûr de Bretagne (section Caurel- Colmain, 11 km ; les études ont démarré en décembre 2012 et la concertation publique s'est déroulée en juillet 2014 ; les différents tracés sont également en cours de discussion avec les acteurs locaux ;

- le secteur de Merdrignac Est et Ouest (10 km) ; les études ont démarré en septembre 2013 et la concertation publique

se déroulera début 2015.

En 2015, les interventions de la Région permettront de poursuivre la totalité des opérations, études et travaux, engagées dans le cadre du PRB sachant que toutes les sections restant à aménager sont en étude.

La nouvelle programmation 2015, au titre du PRB, s'élèverait à 24M€ globalement, soit un besoin d'autorisation de programme de 10 M€ pour la part incombant à la Région.

Au titre du PRB, les appels de fonds attendus en 2015 concernent les opérations suivantes :

- Mise à 2x2 voies de la RN 164 : section St Méen Le Grand - RN 12 phase II (travaux) et déviation de Loudéac phase II (travaux)

- Mise à 2x2 voies de la RN 164 : sections Rostrenen, Merdrignac Est et Ouest, Châteauneuf du Faou, Plémet et Mûr de Bretagne (études).

L'ensemble de ces opérations correspond à un besoin de fonds de concours de 7 millions d'€ en 2015.

#### Moderniser le réseau routier départemental structurant

Afin d'anticiper les lourdes charges liées au financement du projet Bretagne à Grande Vitesse et particulièrement de la LGV Bretagne - Pays de la Loire, la Région a fait le choix, dès 2007, de recentrer son intervention sur les axes les plus structurants du réseau routier départemental. Depuis 2011, l'intervention financière de la Région porte exclusivement sur les travaux de mise à 2x2 voies de l'axe St Brieuc- Loudéac (RD700)- Pontivy- Lorient (RD 768) / Vannes (RD 767) dit "Triskell".

Dans le département du Morbihan, les travaux de terrassements sur la RD 767, section « Sud Colpo » (8 km) continuent avec une mise en service prévue à l'horizon 2016. L'année 2013 a été marquée par le lancement des travaux sur la déviation de Locminé (5,5 km) et plus particulièrement la déviation d'un cours d'eau au droit de la RN24, alors que dès début 2014, les travaux d'ouvrage d'art ont démarré. La mise en service de la déviation de Locminé est prévue à l'horizon 2017.

Concernant l'aménagement de l'axe Triskell dans les Côtes d'Armor, les travaux de terrassements de la rocade section Est et de l'échangeur de Le Perray, qui assure la connexion de la rocade Est



avec la RN12, sont en cours. La mise en service de la rocade Est est prévue fin 2016. Un démarrage des prochains travaux sur l'axe Triskell, section Bel Air / La Fourchette (nord de Loudéac), est prévu courant 2015.

Au titre du PRR, les appels de fonds attendus en 2015, d'un montant de 4,4 M€, concerneront, pour le Département du Morbihan, la section "sud Colpo" et déviation de Locminé, et pour le Département des Côtes d'Armor, la section Est de la rocade de St Brieuc et l'axe Triskell.

### Moderniser

#### les ports à vocation régionale

AP : 13,347 M€ ; AE : 1,139 M€

CPI : 29 M€

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

#### Développer et moderniser les capacités d'accueil des ports régionaux

##### • Port de Brest :

#### 1/ Le projet de développement :

La Région mène, en lien avec les collectivités partenaires, un projet d'envergure visant à terme l'amélioration des accès maritimes afin de permettre le développement du trafic commercial ; ce projet a également pour objectif l'augmentation des capacités d'accueil industriel du polder en le dotant d'un accès maritime et d'infrastructures adaptées. Ce projet de développement du port prévoit deux phases :

- une phase à horizon 2016 consistant à aménager et viabiliser une zone de 15 ha sur le polder, réaliser des digues d'enclosure permettant la valorisation et la poldérisation des sédiments dragués, créer des infrastructures (quai de 300 m, zone de manutention dédiée), draguer le chenal d'accès au port de commerce ainsi qu'un chenal d'accès au polder, valoriser les sédiments par une poldérisation ;

- une phase à horizon 2018 consistant à réaliser un quai lourd de 250 m et à doter ce quai d'une zone de manutention et d'une liaison au polder.

L'année 2015 sera consacrée à la poursuite des études de définition ; un maître d'oeuvre sera désigné en février 2015 pour la conception des études en phase "projet" des infrastructures maritimes, notamment les quais et le casier devant recevoir les produits de dragage. La fin des études permettra le dé-

marrage des travaux terrestres à partir d'octobre 2015 (dépollution zone Amoco Cadiz et confinement des terres polluées, aménagements et VRD, terrassements et stabilisation). La réalisation des ouvrages maritimes (construction digue, casier et quais) sera engagée début 2016.

2/ Port de commerce : les travaux de réparation du quai 6ème sud sont programmés en 2015

3/ Port de pêche : le transfert de la criée de Brest dans un bâtiment neuf sur le 3ème éperon nécessitera l'aménagement d'un quai hauturier de 25 m par la Région ; les études seront réalisées en 2015 pour des travaux prévus en 2016.

##### • Port de Lorient :

1/ Port de commerce : les travaux de dragage du chenal d'accès extérieur de la rade ont été finalisés en 2014 ; cette opération sera soldée en 2015 alors que déjà une nouvelle campagne de dragage d'entretien est en préparation. Les études pour la construction du ponton sablier au port du Rohu pour la CCIM, concessionnaire, sont en cours pour des travaux en 2015-2016. Des travaux de dragage sont encore prévus en 2015 ;

2/ Port de pêche : en 2015, l'enlèvement des macro-déchets va constituer un préalable à l'opération de dragage des sédiments dans les deux bassins de Keroman ; le volume utile à draguer est de 40 000 m<sup>3</sup> ; compte tenu des niveaux de contamination des sédiments, une gestion à terre doit être envisagée, ce qui nécessite d'identifier le site d'accueil de ces matériaux. Une étude globale a été engagée en 2014.

##### • Port de St Malo :

1/ Port de commerce : une réflexion sur l'organisation de l'espace portuaire sera engagée en 2015 dans l'objectif d'optimiser les disponibilités foncières et bâties et de gérer les frontières entre la ville et le port. Le terminal ferry du Naye va connaître des évolutions sensibles ; pour conforter son attractivité, un programme de travaux est en cours de discussion avec les compagnies Britann Ferries et Condor Ferries. Il comportera des interventions de dragage et de déroctage du chenal et de la souille des navires, des infrastructures et des outillages (passagers et fret), des interventions sur le terre-plein, la gare maritime, les parkings et les accès routiers.

2/ Port de pêche : une zone de

mouillage et de stationnement des bateaux de pêche sera aménagée dans l'avant-port de St Malo pour permettre aux pêcheurs de s'affranchir des horaires de fonctionnement de l'écluse. L'enquête publique se déroulera en 2015 avec un lancement des travaux possible dès l'automne.

#### Assurer la qualité et le niveau de disponibilité des ports régionaux

Un diagnostic réalisé au cours des années 2011 à 2013 a identifié des ouvrages en mauvais état dont les plus vulnérables sont : à St Malo, le quai Chateaubriand (désordres importants de ses éléments de structure), le pont de franchissement du bassin Vauban (son vieillissement compromet la pertinence d'une simple réparation) ; à Brest, des phénomènes de glissement se sont produits sur les ouvrages du port de Brest ; à Lorient, une fissuration importante est en cours d'évolution sur le môle Sud Est du port de pêche. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité des travaux à réaliser, la Région s'est associée les conseils du CEREMA qui va mener une expertise. Sans attendre, des études ont été conduites en 2014 sur les conditions d'amarrage au Poste 2 de St Malo ; les travaux seront réalisés en 2015.

#### Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

A Lorient, conformément à la "charte des dragages des ports bretons", adoptée par le comité de pilotage stratégique portuaire régional en février 2011, la Région, l'Agglomération de Lorient et la DCNS ont décidé de présenter un "plan de gestion opérationnel des dragages (PGOD)" commun. Les études sont engagées pour une présentation de ce plan sur dix ans fin 2015 ou début 2016. Par ailleurs, toujours en application de la charte des dragages, les ports régionaux font l'objet d'un audit environnemental à l'échelle de leur bassin versant permettant d'identifier les sources de dégradation de la qualité des eaux et donc des sédiments des fonds marins. Les études, cofinancées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ont été présentées en 2014 aux acteurs à St Malo et Lorient. L'étude sera réalisée en 2015 pour le port de Brest.

#### Accompagner la modernisation des autres ports d'intérêt régional

La Région contribue à la modernisation



des ports de Roscoff et de St Brieuc-Le Légué.

### Moderniser les aéroports à vocation régionale

AP : 1,48 M€ ; AE : 0,862 M€

CPI : 1,618 M€

#### Aéroports sous concession

##### • Aéroport de Brest :

Le délégataire (CCI de Brest) envisage de finaliser les opérations initiées dans le cadre de la démarche "développement durable" et celles permettant de répondre à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Une subvention d'investissement à hauteur de 20 % du coût des opérations à engager est inscrite au budget 2015.

##### • Aéroports de Quimper, Rennes, Dinard :

Les contrats de délégation renouvelés en 2009 et 2010 ne prévoient aucune intervention financière de la Région en 2015. Les investissements seront donc intégralement financés autofinancés par les concessions elles-mêmes. S'agissant de Rennes, la remise en état des parkings des avions cargo et passagers est engagée cette année de même que des investissements de mise aux normes nécessaires à l'obtention du certificat de sécurité aéroportuaire européen. A Quimper, seront poursuivis les investissements de maintien en l'état de la plateforme.

### Moderniser les voies navigables bretonnes

AP : 6,5 M€ - AE : 0,9 M€

CPI : 6,5 M€

Le programme s'articule autour des

deux axes suivants :

#### Développer les usages nautiques et terrestres des voies navigables bretonnes

par la réalisation d'opérations de grosses réparations et d'aménagement pour les usages nautiques et terrestres (voie verte pour randonnée pédestre, équestre, cycliste). A noter qu'en 2015, les aménagements de nouveaux chemins de randonnée sur le halage concerneront principalement le Blavet, l'Oust et la rigole d'Hilvern. Une première tranche de l'aménagement du chemin de halage entre Pontivy et Hennebont a été réalisée en 2014 ; quelques sections de l'itinéraire nécessitent au préalable un confortement des berges et l'aménagement complet ne peut, de ce fait, être réalisé que sur une période de 3 à 4 ans. S'agissant de la rigole d'Hilvern, l'aménagement du chemin de randonnée sera réalisé en deux ans dans la continuité des travaux effectués par le Département des Côtes d'Armor ; cette action bénéficie d'une contribution de la Région à hauteur de 90 000 €.

#### Conserver et aménager le patrimoine

##### • Ouvrages hydrauliques :

A l'exception de 6 ouvrages sur l'Ille pour lesquels il est nécessaire de prévoir une reconfiguration complète des installations, la motorisation des vannages de crue s'est achevée en 2014. Une première phase d'automatisation des vannages du Blavet entre Guerlédan et Inzinzac-Lochrist pourrait être engagée dès 2015. Une seconde phase concernant 13 autres ouvrages sensibles sur l'Oust et la liaison Manche-Océan pourrait être déployée en 2016.

En application du code de l'environnement, l'Etat a classé en juillet 2012 les

cours d'eau en fonction de leur état écologique. Ce classement se traduit, pour les ouvrages, par une obligation d'adaptation dans un délai de cinq ans afin de ne pas faire obstacle à la continuité écologique. L'échéance réglementaire de réalisation des aménagements est 2017. Les études opérationnelles permettant de définir la technique d'aménagement de chaque ouvrage et d'engager les premières réalisations seront à engager en 2015. Une contribution de 0,5 M€ sera affectée à ces études.

##### • Infrastructure :

L'importante pluviométrie de décembre 2013 à février 2014 a engendré des débordements de cours d'eau qui ont dégradé les berges, les chemins de halage, les ouvrages fixes (déversoirs, perrés, quais, ...) et mobiles (portes d'écluses, vannes de crue, passerelles...). Ils ont en outre favorisé les envasements ponctuels lors des glissements de terrains riverains. Le coût de remise en état des ouvrages est estimé à 6,6 M€.

Dans le cadre de l'appel à projets pour une seconde vie des maisons éclusières lancé en 2013, sur 23 maisons proposées, 17 ont à ce jour trouvé une nouvelle destination. Un second appel à projets sera lancé en 2015, avec pour cœur de cible les activités permettant le développement des activités nautiques.

## Pour une exemplarité environnementale

### Développer une politique durable de l'énergie et intégrer les enjeux climatiques

AP : 3,1 M€ ; AE : 2,725 M€

CPI : 3,1 M€

Ce programme regroupe l'ensemble des actions qui répondent aux objectifs du schéma régional climat air énergie (SRCAE) qui s'articulent avec la Glaz économie définie dans la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Il s'agit notamment

de mettre en oeuvre le Pacte énergétique breton autour des thématiques suivantes :

- la maîtrise de la demande en énergie : dans ce cadre, le déploiement des plateformes de rénovation de l'habitat continuera à être soutenu via un second appel à projets avec l'ADEME début 2015 ; en termes de réalisation, les projets de construction lauréats des appels à projets successifs PREBAT feront l'objet d'un retour d'expériences, organisé avec l'ensemble des acteurs

concernés, qui devra permettre de valoriser et capitaliser les enseignements tirés et les références validées et d'établir le contour des besoins identifiés pour poursuivre le déploiement de la construction à haute performance énergétique ou à énergie positive de la manière la plus adaptée au contexte breton ;

- le développement des énergies renouvelables : dans ce cadre, sera favorisé le développement et l'implantation des projets au sein des territoires,





tout particulièrement dans les domaines des énergies marines et de la biomasse ; pour ce qui concerne la biomasse, l'évaluation du Plan bois énergie Bretagne, conduite en 2014, a confirmé la pertinence de la poursuite d'un accompagnement du déploiement de la filière bois-énergie qui fera l'objet d'un nouvel accord cadre à compter de 2015

- la sécurisation de l'approvisionnement énergétique en Bretagne : à noter que la feuille de route pour le développement des réseaux intelligents (smart grids) en Bretagne sera mise en oeuvre dès 2015 ; les territoires lauréats de l'appel à projets sur les "boucles énergétiques locales" seront associés étroitement au déploiement de ces nouvelles technologies. 11 territoires sont à ce jour engagés.

Le programme consiste également à développer des outils de déploiement des politiques énergétiques et climatiques régionales. Ainsi, dans le cadre du Plan bâtiment durable, une attention particulière sera portée à l'accompagnement des mutations des entreprises pour l'intégration des productions d'énergie renouvelable, la maîtrise des consommations et le recours aux matériaux bio-sourcés dans les nouveaux modes de construction. Le programme comprend par ailleurs un volet lié à la gestion des déchets dangereux dans une logique de prévention. Un projet de plan régional de

prévention et de gestion des déchets dangereux fera l'objet d'une consultation au début de l'année 2015 ; ce projet est assorti de fiches actions et d'un planning de mise en oeuvre qui fixe la feuille de route pour les 18 mois à venir.

#### Favoriser l'innovation en développement durable

AE : 0,5 M€

CPI : 4 M€

Ce programme d'intervention évolue fortement en 2015 du fait de l'intégration des critères de l'ECO-FAUR dans la nouvelle politique territoriale. L'objectif en 2015 est de pouvoir expérimenter des actions innovantes en matière de développement durable qui pourront permettre le développement ultérieur de nouvelles politiques publiques. Ainsi, la Région réoriente son action pour :

- encourager les approches d'aménagement durable marquées par une gestion rigoureuse et maîtrisée des ressources (foncier, matière première, énergie, ...) s'inscrivant dans une approche "d'économie circulaire" ;
- poursuivre le soutien aux démarches d'innovation et d'expérimentation en matière de développement durable, notamment en lien avec le Plan Bâtiment Durable Breton (PBDB) telles que celles portant sur les méthodologie de portage de projet du type "démarche intégrée", l'intégration des éco-maté-

riaux, la prise en compte de la qualité des sols ou encore celles portant sur un urbanisme favorable à la santé.

Ce programme s'articule autour des objectifs suivants :

#### Développer une culture de qualité environnementale globale et accompagner les projets

Les deux volets du dispositif Eco-FAUR2, aide aux études et aide aux travaux, sont désormais rattachés à la politique territoriale régionale ; un nouvel enjeu est la prise en compte de la qualité des sols dans tout projet d'aménagement ; par ailleurs, 4 chantiers et 10 actions prioritaires ont été définis dans le cadre du PBDB ; les orientations retenues portent sur les thématiques suivantes :

- la revitalisation des centres-bourgs,
- le développement du recours aux matériaux bio-sourcés et aux éco-matériaux, notamment en lien avec le développement de l'économie locale,
- le développement de méthodologies de projet reposant sur une approche pluridisciplinaire et multi-acteurs en amont des projets.

Par ailleurs, l'année 2014 a permis de mettre en place progressivement le nouveau cadre du dispositif Bretagne Qualiparc. La démarche se poursuivra en 2015 en intégrant plus particulièrement une approche de type "économie circulaire".

## Pour une politique culturelle et sportive au service de tous

### Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité culturelle

AP : 0,93 M€ ; AE : 15,608 M€

CPI : 0,93 M€

La nouvelle politique territoriale de la Région, adoptée en 2014, a entériné la décision de soutenir exclusivement la construction d'équipements culturels dans le cadre des contrats de partenariat qui seront passés avec les 21 pays de Bretagne à partir de 2015. En revanche, les travaux de rénovation d'équipements culturels existants et visant l'amélioration des conditions d'accueil du public et des projets artistiques et culturels pourront faire l'objet d'un soutien au titre de la politique culturelle.

### Développer le sport en région

AP : 4,5 M€ ; AE : 4,345 M€

CPI : 5 M€

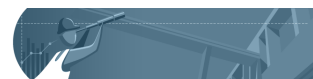
Equipements de proximité d'intérêt régional : en 2014, 4 projets de terrain de grands jeux en surface synthétique ont été soutenus (Lanester, St Quay Portrieux, Vannes et le Centre Henri Guérin de la Ligue de football à Ploufragan). La Région a également apporté un soutien de 0,5 M€ (sur un budget de 2,6 M€) à Vitré communauté pour la réalisation de son stade nautique qui ouvrira à l'été 2015.

Equipements pour la pratique sportive de haut niveau : en 2015, le Stade Brestois va bénéficier de l'appui financier de la Région pour la construction de son

nouveau centre de formation. Le chantier de rénovation du site de Dinard du Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne va démarrer, la Région ayant engagé 2,3 M€ (plus de 40 % du budget prévisionnel total).

#### Equipements spécifiques d'intérêt interrégional, national ou de très grande capacité

Au total, 5 M€ ont été engagés par la Région sur le stade d'athlétisme couvert de Rennes, qui ouvrira au printemps 2015, et 5 M€ pour la salle Aréna de Brest (Aréna), inaugurée en octobre 2014. Le financement d'une salle d'athlétisme à St Brieuc est également en voie de finalisation.



## Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines

### Révéler et valoriser le patrimoine

AP : 4,7 M€ ; AE : 1,14 M€

CPI : 4,7 M€

L'un des objectifs de ce programme est de faire du patrimoine culturel breton un levier de développement durable de la Bretagne en soutenant notamment les projets patrimoniaux de territoires. Un autre objectif est de contribuer à la sauvegarde et à la conservation des éléments les plus remarquables du patrimoine culturel breton. Enfin, ce programme vise aussi à contribuer à l'attractivité et à la qualité des "musées de France" en Bretagne par l'accompagnement des investissements structurants (construction, extension ou modernisation d'un musée classé Musée de France). Les travaux en faveur du patrimoine soutenus par la Région représentent un montant prévisionnel de 25 M€ en 2015.

### Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

AP : 4,46 M€ ; AE : 8,005 M€

CPI : 4 M€

Le programme comprend notamment l'accompagnement des projets de développement des entreprises touristi-

ques ; les aides de la Région sont destinées à maintenir et développer les capacités d'accueil dans l'hôtellerie traditionnelle et l'hôtellerie de plein air et améliorer la qualité de ces hébergements ; il est également proposé d'accompagner la création d'hôtels en zone littorale ainsi que la réalisation de parcs résidentiels de loisirs en gestion hôtelière en Bretagne intérieure dans la mesure où ces hébergements présentent un caractère innovant. Le Conseil régional et la CCI de Bretagne, en lien avec les professionnels, a élaboré une stratégie de relance de l'hôtellerie de plein air et de l'hôtellerie, accompagnée d'un plan d'actions ; le déploiement de ce plan d'actions va se concrétiser en 2015. Le dispositif du "diagnostic expertise" (42 prévus en 2015) et contrat d'entreprise touristique" sera également poursuivi (45 établissements devraient être aidés en 2015 notamment pour des opérations de mise aux normes).

Il s'agit par ailleurs de faire des canaux un levier pour le tourisme en Bretagne intérieure : compléter et moderniser les services touristiques de base (parking, sanitaires, support pour les vélos, points d'eau, pontons...). La valorisa-

tion des maisons éclosières en devenir d'affectation sera par ailleurs étudiée en lien avec les collectivités locales concernées, dans l'objectif de développer des services pour les usagers des voies d'eau et des chemins de halage.

Il s'agit également de développer l'itinérance par la poursuite du soutien à la mise en place du Schéma régional vélo routes, voies vertes.

Il s'agit aussi de faire de la filière nautique une vitrine de l'excellence bretonne : soutien à la modernisation et l'extension des centres nautiques sur le littoral et à l'intérieur de la Bretagne. ■